JANVIER 2015 Vol. 21 Nº 11



# Syndicalement vôtre

# SEOM.QC.CA Le Mot du président

Luc Jacob

### DANS CE NUMÉRO:

Prendre sa retraite maintenant et échapper au pire? Pas si sûr!

Parce que chaque jeune a besoin d'encouragement chaque jour...

Les besoins en personnel pour 2015-2016 : la course à relais est commencée

Opération ancienneté

Avis de naissance de grief : pourquoi moi?



#### Conseil fédératif

4, 5 et 6 février à Granby

Conseil des personnes déléguées

11 février au SEOM

Consultez la section négo du site Web du SEOM

seom.qc.ca



### Une saine colère! Une mobilisation en marche!

I est rassurant pour un président de syndicat de constater que le froid polaire du mardi 20 janvier dernier n'aura pas freiné la participation des membres à l'Assemblée générale! La salle était bondée et la fébrilité palpable.

- Rassurante aussi est la saine colère manifestée, tout au long de la soirée, par les
   enseignantes et enseignants présents.
- Rassurante, mais aussi troublante, est la volonté exprimée par une majorité de monter au front dès à présent, et même d'aller plus loin que les moyens proposés dans la phase 1 du plan d'action/mobilisation soumis par la FAE.

Tout aussi rassurante est la volonté manifeste de dire NON, NON et encore NON à ce gouvernement qui, en fondant son dépôt sur la réussite des élèves, fait fi de notre profession et des conditions de travail dans lesquelles celle-ci doit s'exercer.

Rassurante est la volonté manifeste de dire NON, NON et encore NON aux directions d'établissement qui ont demandé plus de flexibilité et de souplesse dans notre contrat de travail et tentent aujourd'hui de nier leur participation au dépôt patronal en prétextant ne pas être à la table de négociation<sup>1</sup>!

Troublant est le désir déçu de plusieurs d'entre vous d'aller plus loin, plus vite et de passer en seconde, voire en troisième vitesse, dès à présent en ce qui concerne les moyens de pression à adopter.

### La suite?

Il importe d'abord de faire circuler, entre nous, l'information que l'ensemble de nos collègues n'a pu recevoir pour différentes raisons (pas de gardienne, réunion convoquée par la direction ou portes ouvertes à l'école pendant l'AG, etc.).

Il importe de partager notre colère, mais aussi notre volonté d'avancer dans l'action, une étape à la fois. Il importe d'envoyer des signaux clairs à la partie patronale, mais aussi de permettre à notre équipe de négociation de faire son travail à la table de négociation. À l'heure actuelle, les rencontres commencent à peine et les représentantes et représentants des deux parties en sont à s'expliquer plus clairement le contenu de leurs dépôts respectifs. Il importe de rappeler que notre convention collective se termine le 31 mars prochain. D'ici là, des étapes restent à franchir en vue d'en arriver à des moyens de pression plus lourds.

Je vous rappelle que d'ici la fin de la 1ère semaine de février, ma collègue Caroline Proulx-Trottier, responsable de l'action/mobilisation, a reçu le mandat de l'assemblée générale aux fins de colliger toutes les suggestions et propositions que vous pourriez avoir pour la phase 2 du plan d'action/mobilisation. Prière de les lui acheminer par courriel au SEOM via une adresse de courriel personnel, par écrit ou courrier interne (# 808). Il en sera question au Conseil des personnes déléguées de février.

De plus, le 29 janvier prochain, nous voterons en Conseil fédératif de négociation (CFN) la phase 1 du plan d'action/mobilisation avec les

voir page 4 : COLÈRE ⊃

### Prendre sa retraite maintenant pour échapper au pire? Pas si sûr!

Caroline PROULX-TROTTIER vice-présidente à la vie syndicale

lusieurs parmi vous songent à prendre une retraite « prématurée » suite au dépôt patronal qui laisse présager des conditions de prise de retraite à la baisse.

Plusieurs parmi vous ont jonglé avec cette idée toute la période des Fêtes et c'est dommage, car un simple coup de fil au SEOM vous aurait permis de jouir paisiblement de cette période de repos et de festivités.

Plusieurs parmi vous nous ont sollicités tant au téléphone qu'à la dernière Assemblée générale.

Rappelons quelques éléments avant de prendre une décision que vous pourriez lourdement regretter par la suite, à savoir :

- ♦ il s'agit d'un dépôt patronal, pas d'une entente;
- ◆ la proposition patronale est prévue entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

- ♦ la négociation ne fait que commencer. Les parties en sont à s'expliquer leurs demandes et leurs propositions;
- ◆ nous sommes déterminés à ne pas nous laisser faire. La prise de retraite est une décision qui doit être mûrie. Pour être un succès, la retraite doit être préparée;
- ◆ chaque cas est particulier selon les différents paramètres permettant la prise de la retraite.

### À retenir

Avant de signer quoique ce soit et de prendre une décision qui engage votre avenir à long terme, contactez la personne répondante de votre établissement afin de vous assurer de ne pas commettre l'irréparable. Il se peut toutefois que nous ayons besoin de certains documents pour vous conseiller adéquatement. Nous vous invitons à faire le tour de vos états de service et des documents afférents à la retraite.

# Parce que chaque jeune a besoin d'encouragement chaque jour...

Mélanie HUBERT vice-présidente à la vie professionnelle

e Réseau Réussite Montréal coordonnera, du 16 au 20 février prochains, la 5<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS). Celles-ci constituent, de l'avis des organisateurs, « une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite »<sup>1</sup>.

La persévérance scolaire et la réussite des élèves nous tiennent forcément à cœur et nous préoccupent quotidiennement. Au cours des prochaines semaines, on vous interpellera peut-être afin de développer une activité et pour participer de manière plus concrète aux JPS. À

cet effet, le site Internet qui y est dédié regorge de suggestions d'activités à mettre en place dans vos milieux.

Nous vous invitons à joindre le mouvement sur une base volontaire, selon vos disponibilités et vos intérêts, en gardant à l'esprit, en ce temps de dépôt patronal, que votre tâche prévoit 27 heures de travail assignées à l'établissement. Loin de nous l'intention de dénigrer l'initiative, car l'événement sert une noble cause!

Profitons de l'occasion pour rappeler à celles et ceux qui nous dirigent que le personnel enseignant a aussi besoin d'encouragement!

<sup>1</sup> http://jembarque.ca/fr/.



# Les besoins en personnel pour 2015-2016 : la course à relais est commencée

Suzane BEAUCHAMP conseillère au secondaire Sébastien VINCENT conseiller au primaire

Marco BERGERON conseiller au secondaire

ous entamons cette période de l'année où les journées défilent sous nos yeux en nous dérobant le précieux temps nécessaire à la consultation.

À cet égard, vous devriez être consultés dans les prochaines semaines quant aux besoins en personnel pour l'année prochaine<sup>1</sup>. Or, qui dit besoins en personnel dit, entre autres, services aux élèves à risque et EHDAA<sup>2</sup> de même que composition des groupes. À titre d'exemple, c'est le moment de recommander de conserver ou de récupérer des classes d'adaptation scolaire si tel est le souhait de l'équipe enseignante.

#### La démarche

Le comité EHDAA de l'école doit d'abord faire des recommandations à la direction sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et EHDAA, laquelle peut entraîner des besoins spécifiques en personnel.

Par la suite, si ces recommandations touchent à la formation des groupes, le comité local EHDAA devra soumettre le fruit de ses réflexions au CPEE (ou à l'AG) pour approbation. Ce dernier (ou cette dernière) pourra, le cas échéant, faire la recommandation intégrale ou modifiée à la direction<sup>3</sup>.

Il en sera de même pour les recommandations sur les balises d'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires<sup>4</sup>.

À partir de ces recommandations, l'équipe-école pourra faire ses propositions sur les besoins de l'établissement pour chaque catégorie de personnel selon les modalités convenues par l'assemblée générale de tout le personnel de l'établissement<sup>5</sup>.

### En résumé

- Le comité local EHDAA soumet une proposition au CPEE (ou à l'AG) sur la formation des groupes et les balises d'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires.
- Le CPEE (ou l'AG) fait ses recommandations à la direction.
- 3. L'équipe-école fait ses recommandations à la direction sur les besoins en personnel pour 2015-2016.

N'hésitez pas à contacter la personne répondante de votre établissement au SEOM qui saura vous guider dans la transmission des témoins dans cette course à relais.

## Opération ancienneté

puisque la liste d'ancienneté officielle sera utilisée lors des mouvements de personnel et la sécurité d'emploi.

Les enseignantes et enseignants concernés disposent d'un délai de 15 jours ouvrables pour signaler à la Commission, s'il y a lieu, des corrections à y apporter par écrit, en utilisant le formulaire disponible sur le portail de la CSMB<sup>2</sup>. Nous vous invitons à faire parvenir une copie du formulaire dûment complété à la personne répondante de votre établissement.

d'ancienneté AVANT LE 31 JANVIER 2015<sup>1</sup>.

a CSMB doit afficher la liste préliminaire

Si l'affichage ou le formulaire n'est pas accessible, avisez votre direction et contactez votre personne répondante au SEOM le plus rapidement possible.

Ne pas oublier votre nom d'utilisateur et mot de passe pour y accéder. Cette opération est très importante

JANVIER 2015 SYNDICALEMENT VÔTRE VOL. 21 Nº 11

Clause 4-2.02 4. h) de l'Entente locale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Clause 8-9.05 D) de l'Entente nationale.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Clause 4-2.02 1. h) de l'Entente locale.

Clause 4-2.02 1. h) de l'Entente locale et annexe LV de l'Entente nationale dont un résumé est disponible à <a href="http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/R%C3%A9sum%C3%A9-Annexe-LV.pdf">http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/R%C3%A9sum%C3%A9-Annexe-LV.pdf</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Clause 4-2.02 4. h) de l'Entente locale.

Clause 5-2.08 de l'Entente locale.

http://portailadm.csmb.qc.ca/intra/Service/Adm/srh/dotrem/ default.aspx

Voir la section « Dotation et rémunération », puis aller sous l'onglet « formulaire ».

### **○** COLÈRE suite de la page 1

amendements apportés par l'ensemble des syndicats de la FAE.

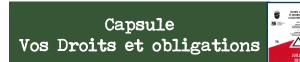
Par la suite, le comité d'action/mobilisation et Caroline Proulx-Trottier vous feront parvenir hebdomadairement un tract de mobilisation afin de soutenir les actions, mais aussi de vous tenir informés des développements.

Surveiller ces feuilles jaunes dans votre pigeonnier et la section de notre site Internet dédié à la négociation<sup>2</sup>. Vous y trouverez les demandes syndicales, les dépôts patronaux, les communiqués de la FAE et toutes les informations relatives à la mobilisation et aux développements en négociation.

C'est ensemble et unis que nous y arriverons! Solidairement!

- http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/Tract-1.pdf. Le numéro 18 du Bulletin express produit par la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement est reproduit intégralement au verso du tract.
- http://seom.gc.ca/negociation-nationale-2014/.





### Avis de naissance de grief : pourquoi moi?

Chantal LEFORT vice-présidente aux relations de travail Marie-Claude CADORETTE conseillère au préscolaire

e 30 octobre dernier, le SEOM a reçu, comme à chaque année, les tableaux de tâche des enseignantes et des enseignants produits par la CSMB<sup>1</sup>. Dès lors, nous avons analysé minutieusement chacune d'entre elles et avons relevé toutes les irrégularités et les aspects non conformes par rapport à la convention collective.

Cela a mené, en décembre dernier, à la rédaction de multiples griefs collectifs. Plusieurs d'entres vous avez d'ailleurs reçu à la maison copie d'un ou de plusieurs griefs portant la mention « AVIS DE NAISSANCE DE GRIEF au nom de M. ou Mme et als »<sup>2</sup>.

Il faut savoir que l'évaluation de la pertinence ou non de faire un grief relève du SEOM. Force est d'admettre qu'avec le grand nombre « d'erreurs » constaté dans les tâches cette année, il était nécessaire de faire les griefs afin de protéger les droits du personnel enseignant.

### Et maintenant, il se passe quoi?

Celles et ceux qui ont reçu une copie de l'avis de naissance de grief n'ont rien à faire pour le moment. Nous rencontrerons nosvis-à-vis de la commission scolaire afin de discuter des griefs et de tenter de trouver une solution. Nous vous tiendrons évidemment au courant des développements. Pour toute question, contacter la personne répondante de établissement au SEOM.

Le journal Syndicalement vôtre est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : Caroline Proulx-Trottier et Sébastien Vincent

Conception graphique, mise en page et révision de textes : Sébastien Vincent, Chantal Harvey, Isabelle Filiatrault et Caroline Proulx-Trottier

Clause 3-3.01 B) 1. de l'Entente locale.

Le « et als » signifie qu'il y a plusieurs personnes concernés par ce grief.